

Compte-rendu du conseil municipal

12 juin 2013

| | |
|------------------------|---|
| Date de la convocation | le 7 juin 2013 |
| Présents | MM. Bosment, Cozzi, Guely, Roybon, Blanc, Decard, Fornoni, Junet, Pavan, Sasso (à partir de la délibération 2), M ^{mes} Reynaud-Dulaurier, Charvet-Tasset, Lesage, Marcinkowski, Roels et Tomaiï |
| Excusées | M. Tirard-Collet, M ^{me} Hirrien |
| Secrétaire de séance | M ^{me} Tomaiï |

Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 15 mai est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1) Création du périmètre de PAEN sur le territoire de la commune

Le maire présente le projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) proposé par le Conseil général de l'Isère. Il précise que cette question avait déjà été débattue avec les agriculteurs le 29 mars 2013 et le conseil municipal avait arrêté un accord de principe sur le périmètre concerné le 3 avril 2013. Ce périmètre avait été transmis au Conseil général.

Mais le document voté par le Conseil général et transmis à la commune était légèrement différent car il ne prenait pas en compte la zone de « Claix ». Après échange avec le Conseil général, celui nous a confirmé qu'il était possible pour la commune d'approuver le projet de périmètre en mentionnant le retrait des parcelles concernées : AI 170, AI 172, AI 175, AI 180, AI 189, AI 191, AI 217, AI 218, AI 219, AI 220.

Vu les articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, vu les articles L143-1 à L143-6, R143-1 et R143-2 Code de l'urbanisme, vu le projet de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) proposé par le Conseil général de l'Isère par courrier en date du 21 mai 2013, faisant suite à la validation du périmètre et des grandes orientations du programme d'action par le comité de pilotage du projet réuni le 19 mars 2013,

considérant la notice présentant les objectifs de la création du PAEN sur le territoire de la Plaine de l'Isère, les plans de délimitation et de situation du périmètre ainsi que la liste des parcelles communales incluses dans le périmètre,

considérant la demande de retrait des parcelles AI 170, AI 172, AI 175, AI 180, AI 189, AI 191, AI 217, AI 218, AI 219, AI 220 du périmètre PAEN après enquête publique,

le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord, sous réserve du retrait des parcelles AI 170, AI 172, AI 175, AI 180, AI 189, AI 191, AI 217, AI 218, AI 219, AI 220, à la création du périmètre de protection et de mise

en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) par le Conseil général de l'Isère établi sur les parcelles de la commune de Vourey listées en annexe de la présente délibération.

2) Servitude

Le maire rappelle la procédure judiciaire visant à rétablir le chemin du ruisseau accessible aux piétons sur la parcelle AC 572. Afin de clore cette affaire et en accord avec le propriétaire M.Gonon, il propose de délibérer pour créer une servitude d'une largeur minimum d'1,50 mètre le long de l'Olon au profit de la commune sur cette parcelle.

La commune prendra à sa charge les frais de géomètre et d'enregistrement et assurera par la suite l'entretien du chemin.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le maire pour régulariser cette servitude et tout acte juridique qui serait lié.

Informations

1) Plan local d'urbanisme

Le maire dit à l'assemblée avoir envoyé début mai au président du tribunal administratif de Grenoble une demande de désignation du commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au Plan local d'urbanisme (PLU). Ce dernier a nommé par ordonnance reçue le 29 mai Mme Isabelle Barthes commissaire-enquêteur et Mme Liliane Pesquet suppléante. Le maire les a toutes deux rencontrées ce lundi 10 juin. La date de cette nomination comme la réception tardive de l'avis de la DDT pour la Préfecture, ou encore les délais de publication d'avis concourent à une mise à l'enquête publique au mieux fin juin. La commissaire-enquêteur et sa suppléante déconseillent fortement de mener l'enquête publique en période estivale et recommandent de la reporter à la rentrée. Elle sera donc programmée du 9 septembre au 9 octobre 2013. Un avis d'enquête publique paraîtra plus de 15 jours avant et 8 jours après la date d'ouverture de l'enquête publique dans 2 journaux locaux. Une réunion publique sera également organisée durant l'enquête le samedi 14 septembre. Le bureau municipal étudiera l'opportunité de tenir une réunion de la commission PLU en juin ou en septembre pour faire le point sur le PLU. Désormais, la commune a reçu tous les avis des partenaires publics associés, qui sont tous favorables avec des demandes de corrections ou de précisions substantielles sans changement de l'économie générale du projet. Le PLU pourra donc être approuvé mi- ou fin novembre.

2) Travaux

- Travaux sur l'Olon

Le maire expose avoir rencontré avec d'autres élus tous les riverains, mais que, malheureusement le bureau d'études ne leur a pas transmis le dossier finalisé le 9 juin comme il s'y était engagé et ce, malgré les relances constantes du maire. Il a reçu un engagement écrit du bureau d'étude de terminer le dossier pour le 14 juin.

- **Autres travaux**

M. Guely, adjoint présente les travaux en cours : les ordres de services ont été remis pour l'entretien des voiries par emploi des « points à temps automatiques » (PATA), pour la réalisation de l'enrobé de la route de la Mayette qui dessert le lotissement des Brosses, ainsi que pour la rénovation du Pont du Petit Bon Dieu. Ces travaux seront entrepris durant l'été. Les préconisations du service de l'eau de la DDT ont été transmises à l'entreprise retenue.

Quant au collecteur des eaux pluviales, route de Rives, les travaux sont conditionnés par l'accord des quatre riverains. Aujourd'hui la commune comptabilise deux signatures et attend que les deux accords de principe soient officialisés. Le maire et le 1^{er} adjoint sont en contact avec les deux derniers riverains.

Enfin, pour les travaux de sécurisation aux carrefours de Cerveloup et du Sabot, les élus ont également obtenus les accords de principe.

3) Commissions municipales

- **CCAS**

Samedi dernier a eu lieu les fêtes des pères et des mères avec les personnes âgées.

Le plan canicule est mis en place, annoncé dans le Vivre à Vourey et prêt à être déclenché si nécessaire.

- **Internet**

Le site www.commune-vourey.fr est en ligne depuis début juin. L'agence Extra a tenu ses promesses. L'adresse du site ainsi que la nouvelle adresse mail de la commune info@commune-vourey.fr ont été communiquées aux partenaires et aux habitants, par le biais respectivement d'un « teaser » réalisé en interne et du Vivre à Vourey. La commission internet se réunit après le conseil municipal pour faire le bilan du développement et organiser l'administration du site. Maintenant la vie du site est l'affaire de tous. Chacun pourra signaler aux administrateurs du site, M. Bosment, M^{mes} Lesage et Guellec les corrections éventuelles et les propositions d'ajouts à l'adresse suivante : communication@commune-vourey.fr.

4) Fonctionnement du Pays Voironnais

M. Roybon présente les trois points étudiés en conseil communautaire privé, à savoir :

- le haut débit et le très haut débit,
- le projet « Divercité » à Voiron,
- les modalités des élections municipales de mars 2014.

5) Questions diverses

- **Haut débit**

M. Bosment profite de l'évocation du haut débit pour exposer à l'assemblée l'avancée des travaux sur Vourey. Semaine 24, les travaux de soubassement du central téléphonique à côté du gymnase sont faits. Il est en contact permanent avec Orange. La fibre optique arrivera de Moirans dans ce répartiteur et alimentera tous les foyers fin de l'été 2013. Le débit, 20 Mo environ pour le centre bourg, s'amointrira avec la distance. Dans tous les cas, il sera bien meilleur que le débit actuel. Parallèlement un projet de très haut débit est en discussion au Pays Voironnais. L'intérêt d'investir 500 000 € pour monter en puissance quatre sous-

répartiteurs destinés à quelques centaines d'habitants est en débat mais ne semble pas évident.

- **Recherches de Mme Penon**

Le procureur de la République souhaite relancer les recherches suite aux disparitions de la baronne de Jarrie et de M^{me} Penon. Toute personne volontaire pour participer aux recherches dès lundi peut contacter la gendarmerie de Moirans au 04 76 35 30 17. Cet appel sera mis en ligne sur le site internet.

Le conseil municipal s'est achevé à 20h.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 10 juillet.